



CHARTRE DES PROFESSIONNELS FIGURANT SUR LES LISTES D'HESPUL

1. Je m'engage à répondre une fois par an à un questionnaire d'HESPUL et à indiquer mes réalisations exemplaires
2. Je m'engage à proposer aux clients que je rencontre des solutions permettant d'atteindre le facteur 4 sans détruire le gisement d'économie d'énergie d'un bâtiment
3. J'atteste être à jour de mes obligations légales et disposer des garanties légales couvrant explicitement l'ensemble des activités et/ou travaux que je réalise.
Je m'engage à fournir à mes clients et/ou à HESPUL mes contrats d'assurances (professionnelles, responsabilité civile, décennales...)
4. J'autorise HESPUL à diffuser les coordonnées de mon entreprise à des maîtres d'ouvrage individuels et petits collectifs
5. Je m'engage à fournir des devis ou attestations conformes à mes clients pour leur permettre de faire valoir leurs droits aux dispositifs d'aides des collectivités territoriales et de l'état (crédit d'impôt, éco-prêt...)
6. Je confirme avoir pris connaissance qu'en l'absence de réalisation exemplaire, je pourrai ne plus figurer sur les listes de professionnels d'HESPUL
7. Je m'engage, conformément à l'article 6 des statuts d'HESPUL (« Nul ne peut se prévaloir d'être adhérent à l'association, notamment sur des documents de communication, sans autorisation explicite du Conseil d'Administration. »), à ne pas référencer HESPUL comme partenaire même si je suis adhérent. HESPUL se doit de délivrer des conseils neutres et indépendants.

Je m'engage à respecter les 7 points de la charte d'HESPUL

Date :

Signature :